



GRAND PRIX SENIORS DE CHIBERTA

Du 08 au 09 Avril 2023

Email : accueil@golfchiberta.com - Tél : 05 59 52 51 10 - www.golfchiberta.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, **qui doivent s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 €** et être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou en 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue. **Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans** la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire **nés le 07 avril 1973** ou avant. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf en cliquant sur ce lien :

<https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms/Calendrier-et-inscriptions>

II – FORME DE JEU

Simple Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs sont répartis par séries :

- 1 Série Messieurs : comprenant **75** joueurs et **d'index ≤ à 12**
- 1 Série Dames : comprenant **21** joueuses minimum et **d'index ≤ à 15**

Champ des joueurs :

1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions (Mérite du 1^{er} mars 2023).

1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Séniors (Dames et Messieurs) à la date de la clôture des inscriptions.

Les **places restantes** sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Le **nombre de participants** sera dans tous les cas limité à **96**.

L'ordre du mérite sénior et l'index pris en compte seront ceux à la date de **clôture des inscriptions le jeudi 23 mars 2023 à minuit**.

Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index à cette date.

Wild-Cards : 10 Wild Cards à la disposition de la ligue N-A qui pourra céder toute ou partie au club organisateur.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf à partir du **mercredi 29 mars 2023**.

Les départs : Pour le 1^{er} tour, les départs se feront par blocs égaux, conformément au Vademecum 2023 § 1.2.1-7/7 p 43

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

Marques de départs : les repères 3 (jaunes) pour les Messieurs et repères 5 (Rouges) pour les Dames.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou. Trous n° 1 et n°9.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – ENGAGEMENTS

Par écrit avant le **jeudi 23 mars 2023 à minuit**, au GOLF DE CHIBERTA – 104, Boulevard des Plages – 64600 Anglet. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 07 avril 2023 **sur réservation des départs au golf à partir du jeudi 30 mars 2023**. Aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le **nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone, adresse mail et incluent les droits d'inscriptions** fixés comme suit :

· Non membres : **90 €**

· Membres du Club : **30 €**

V – TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs, les shorts pour les hommes, les baggys sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

Attention : Une tenue correcte sera aussi exigée des cadets. Le port des chaussures à clous leur est interdit, ce qui pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

VI – FORFAITS, ABANDONS, DISQUALIFICATION

Le joueur peut annuler sa participation au Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription soit le jeudi 23 mars 2023. Dans cette hypothèse, les droits d'engagement sont remboursés.

VII – HEURES DE DÉPART

Les horaires de départ seront communiqués la veille vers 18h00 pour le 1^{er} tour et dès la sortie des résultats du 1^{er} tour au Golf de Chiberta et sur le site internet. Tout joueur devra se présenter prêt à jouer à son heure de départ prévue.

VII - REMISE DES PRIX

Remise des Prix peu de temps après l'arrivée du dernier joueur, les 3 premiers Brut de chaque série recevront un souvenir.

IX – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le tour joué dans son intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

X – CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

XI – COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.